

L'ASSURANCE MONT-ROYAL

Compagnie Indépendante (Incendie)

Bureaux : 1720 rue Notre-Dame

Coin St-François-Xavier, MONTREAL
 RODOLPHE FORGET, Président.
 J. E. OLÉMENT, Jr., Gérant-Général.

Assurances

LES GARAGES D'AUTOMOBILES

Par Alf. G. Patton, Membre de la Société Américaine des Ingénieurs Civils, Chef du Département Spécial des Risques de l'Incendie de New-York.

(Suite).

Les réservoirs pour l'huile volatile devraient être remplis de l'extérieur du garage et les tuyaux servant à les remplir ne devraient pas passer dans aucune portion de ce garage.

Les réservoirs des machines ne devraient pas être remplis à l'intérieur des garages, mais si l'on était forcé de le faire, une station de remplissage devrait être construite à environ 20 pieds de l'entrée du garage; cette station devrait être à l'épreuve du feu et ne devrait pas avoir de communication avec le reste du bâtiment et toutes les machines devraient y être amenées pour le remplissage de leur réservoir. Si cet arrangement n'est pas pratique, un réservoir métallique et portatif monté sur roues, ayant la capacité d'environ un demi-baril, rempli au principal réservoir situé en dehors du bâtiment et ayant un couvercle à vis sur l'ouverture du remplissage peut être employé pour remplir les machines. Ce réservoir devrait avoir une pompe enregistreuse avec tube pour remplir les réservoirs des automobiles. Quels que soient les moyens employés pour le remplissage du réservoir des automobiles, on ne doit pas permettre la présence de bidons ou de réservoirs portatifs dans le garage, quand on ne se sert pas de ces instruments; ceux-ci devraient être remis hors de la bâtisse.

Il doit toujours être strictement défendu de fumer dans le garage et on devrait, autant que possible, empêcher le port ou l'usage des allumettes dans le bâtiment. Les planchers devraient être maintenus exempts de toute accumulation d'huile ou de gazoline, et on devrait insister sur l'enlèvement convenable de tout déchet huileux. Toutes les réunions non nécessaires d'individus dans le garage ou ses alentours devraient être déconseillées et on ne devrait permettre l'entrée du garage qu'aux employés ou aux personnes possédant des machines.

Pour la protection contre l'incendie, il devrait y avoir dans toutes les salles où on emploie de la gazoline, une quantité abondante de seaux remplis de sable. Dans le reste de l'établissement, des seaux remplis d'eau représentent le meilleur moyen d'éteindre un feu. Il y a eu des cas où l'air comprimé a été employé

COMPAGNIE MONTREAL-CANADA.

d'Assurance contre l'Incendie
 Ci-devant

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
 CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.

ÉTABLIE EN 1859

Capital autorisé - - - \$1,000,000.00
 Actif net excédant - - - 460,000.00
 Dépot au gouvernement du Canada
 pour la garantie des porteurs
 de polices - - - 60,000.00
 Sinistres payés à date - - - 888,021.10
 Cie indépendante. Taux modérés.

J. B. LAFLEUR, - - - - - Président

BUREAU PRINCIPAL :

59 rue St-Jacques, Edifice "La Presse"

MONTREAL

On demande des agents pour les localités non représentées.

Enfermez vos soucis de bureau dans votre place d'affaires pendant la nuit. Il pourrait arriver que le lendemain matin ils aient disparu.

WESTERN

Assurance Co.

Compagnie d'Assurance contre l'Incendie
 et sur la Marine

INCORPORÉE EN 1851

ACTIF, au-delà de - - - \$3,570,000

REVENU pour 1906, au-delà de 3,609,000

Bureau Principal: TORONTO, Ont

Hon. GEO. A. COX, Président.

W. R. BROCK, Vice-Président.

W. B. MEIKLE, Gérant-Général.

C. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal :

189 rue Saint-Jacques.

ROBT. BICKERDIKE, Gérant

Sun Life Assurance Company of Canada

Bureau Principal, - MONTREAL

L'homme habile à prendre des assurances et qui veut conduire son affaire d'une manière strictement honnête et honorable, a une excellente occasion de le faire dans cette Compagnie "Prosper et Progressive." Ecrivez au Surintendant des Agences à Montréal.

CAPITAL AUTORISÉ - \$500,000

La Compagnie Equitable
 d'Assurance Mutuelle
 Contre le Feu.

BUREAU : 160 rue St. Jacques.
 S. T. WILLETT, Président.
 F. GAUTHIER, Gérant.

LA CANADA LIFE A PAYÉ

en 1905, aux détenteurs de polices ou à leurs représentants : : : : :

\$3,272,000

contre des paiements similaires de

\$4,954,000

faits par les vingt-et-une autres compagnies Canadiennes.

(ÉTABLIE 1853)

The Phenix Insurance Company
 OF BROOKLYN

TOTAL DE L'ACTIF - - \$7,112,413.30

Robert Hampson & Son, Agents,
 89 rue St-Sacrament, Montréal

COMPAGNIE D'ASSURANCE
 (CONTRE L'INCENDIE)

MANITOBA

Polices garanties par la Liverpool & London & Globe Insurance Company.

Pour Agences, s'adresser au Bureau-Chef :

112 rue St. Jacques, Montréal.

E. S. CLOUSTON, Ecr., Président.

J. GARDNER THOMPSON,

Vice-Président et Directeur Gérant.

WM. JACKSON, Secrétaire.

J. W. BINNIE, Assistant-Secrétaire.

La Cie d'Assurance sur la Vie

"METROPOLITAN"

Incorporée par l'état de New-York.)

ACTIF : \$176,000,000.00

Le nombre des Polices 9,019,137 en vigueur, est plus élevé que celui de toute autre compagnie sur le continent d'Amérique.

En 1906 la "Metropolitan" a fait, en Canada, des opérations d'assurance, au chiffre de \$15,334,576 répartis en 86,764 polices d'assurance.

Les Contrats d'assurance de la Compagnie sont rédigés et écrits en langue française et en langue anglaise.

La Compagnie a, dans la province de Québec, un service d'au moins 500 agents canadiens, experts à expliquer les avantages de l'ASSURANCE SUR LA VIE.

De plus son dépot réel au Gouvernement du Canada, pour protéger les Assurés, est de plus de \$3,400,000.